

**Avis d'attribution d'un marché passé selon la procédure adaptée**  
(article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

**Correspondant :** M. le Président, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

24 rue du Vieux pont – 47440 CASSENEUIL

Tel : 05-53-71-54-81, adresse internet : <http://www.grand-villeneuvois.fr>

**Objet du marché :** MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte (article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

**Attributaire des marchés :**

- Lot n° 1 « Entretien des espaces verts des chemins ruraux et de randonnées » aux Chemins Verts de l'Emploi, domiciliée à AGEN, pour un montant maximum de 170 000,00 euros TVA en sus au taux en vigueur, pour la durée totale du marché,
- Lot n° 2 « Entretien des abords des voies vertes et des pistes cyclables » à La Régie Vallée du Lot, domiciliée à VILLENEUVE-SUR-LOT, pour un montant maximum de 80 000,00 euros TVA en sus au taux en vigueur, pour la durée totale du marché,
- Lot n° 3 « Entretien des espaces verts du secteur Vallée du Lot » à La Régie Vallée du Lot, domiciliée à VILLENEUVE-SUR-LOT, pour un montant maximum de 100 000,00 euros TVA en sus au taux en vigueur, pour la durée totale du marché,
- Lot n° 4 « Entretien des bassins de rétention des eaux pluviales sur la Vallée du Lot » à La Régie Vallée du Lot, domiciliée à VILLENEUVE-SUR-LOT, pour un montant maximum de 70 000,00 euros TVA en sus au taux en vigueur, pour la durée totale du marché,
- Lot n° 5 « Entretien des espaces verts du secteur Pays de Serres » à été déclaré sans suite,
- Lot n° 6 « Nettoyage des locaux du stade Raymond DELBES » à été déclaré sans suite.

**Date d'attribution des marchés (date de notification par le pouvoir adjudicateur) :** le 22 décembre 2017

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 8 janvier 2018

Le présent avis pourra faire l'objet d'un recours en contestation de la validité du contrat (recours Tropic Travaux Signalisation) auprès du tribunal Administratif de Bordeaux, dans les deux mois qui suivent la présente notification.